

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2012

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoint, Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Robert ADAM, qui donne procuration à Thierry TRESSE, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Laetitia SENAND.

ABSENTS NON EXCUSES : NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 19 Janvier 2012 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Antenne relais : renouvellement contrat opérateurs ;
- Aménagement d'une nouvelle mairie dans le bâtiment existant mairie-école-logement.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.
Monsieur Pascal THIERY est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2012/02/01. S.I.V.T. DU PAYS MESSIN : RETRAIT DE LA COMMUNE DE TALANGE

Vu les dispositions des articles L.5211-19, L.5211-20 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Talange en date du 27 juin 2011 demandant son retrait du syndicat ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 janvier 2012 portant retrait de la Commune de Talange du syndicat ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce retrait.

2012/02/02. CLASSES DE MARIEULLES ET DE VEZON – ENSEMBLE EDUCATIF DES COTES

Monsieur le Maire expose au Conseil la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) « Ensemble Educatif des Côtes » implanté à Vezon Commune de Marieulles avec regroupement des écoles de Fey, Marieulles-Vezon, Lorry-Mardigny ainsi que le rattachement de la Commune d'Arry à la circonscription de Metz Sud.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de ces mesures ;
- prend acte de la fermeture des écoles de Marieulles et de Vezon à compter du 6 Juillet 2012

2012/02/03. ANTENNE RELAIS : RENOUELEMENT CONTRAT OPERATEURS

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande émise par les opérateurs des antennes relais radiotéléphone ORANGE France – BOUYGUES TELECOM et SFR, le souhait de remplacer totalement les équipements actuels devenus obsolètes par l'installation d'un nouveau pylône et de nouveaux équipements sur la même parcelle communale.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux projets de contrat de chaque opérateur.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'installation d'un nouveau pylône et de nouveaux équipements sous condition d'obtention de l'accord d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle initiale ;
- accepte les termes des nouveaux contrats présentés par ORANGE France – BOUYGUES TELECOM et SFR et décide la signature de ces contrats pour une durée de 12 ans ;
- charge Monsieur le Maire de signer ces nouveaux contrats avec les opérateurs.

2012/02/04. AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE MAIRIE DANS LE BATIMENT EXISTANT MAIRIE-ECOLE-LOGEMENT

Dans le cadre de la disponibilité des locaux de l'école de Marieulles dans un avenir proche, Monsieur le Maire soumet au Conseil un avant-projet d'aménagement de la nouvelle mairie dans le bâtiment existant mairie-école-logement de Marieulles.

Considérant l'état actuel de la mairie devenu exigü et vétuste, ce projet consisterait à aménager, transformer les lieux actuels de l'école en nouvel espace mairie accueil, bureaux et grande salle de réunions. Les lieux actuels de la mairie deviendraient espace des archives communales et grande salle mise à disposition pour les différentes rencontres associatives, culturels, éducatives communales.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cet avant-projet d'aménagement ;
- décide de réaliser ce projet d'aménagement s'élevant à 208 800,00 € HT sous condition d'obtention de subventions ;
- décide de prévoir les crédits budgétaires investissements année 2012 ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat (DGE), Députés et /ou Sénateurs.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses

- estimation travaux	180 000 € HT	
- provision maîtrise	21 600 € HT	
- Provision bureau de contrôle	3 600 € HT	
- provision coordinateur SPS	3 600 € HT	
Coût total de l'opération		208 800 € HT

Recettes

- Conseil Général	48 %	100 224
- Etat : DGE	20 %	41 760
- Subvention exceptionnelle	2 %	4 176
- Commune sur fonds propres	30 %	62 640 + TVA

DIVERS

- Informations sur le futur transport en commun applicable au 01/09/2012.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 5 Mars 2012

Le Maire,
P.MUEL